

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 19 octobre 2016, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. David Christopher, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Dominic Roy, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Donald Therrien, Saint-Malachie
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2016
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Conformités
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Agent de sensibilisation
 - 8.2. Camion chargement latéral – Soumissions
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Financement emprunt – Concordance
 - 9.3. Financement emprunt – Adjudication
 - 9.4. Politique de soutien aux projets structurants (FDT 2016-2017)
 - 9.5. Transport de personnes par taxi – Soumissions
 - 9.6. Congrès FQM 2017
 - 9.7. Site Internet MRC – Soumissions
 - 9.8. Conseil Bassin Rivière Etchemin – Représentant
 - 9.9. Bonification entente de développement culturel
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
 - 11.1. OMH
12. Informations :
 - 12.1. Séances du Conseil – 16 et 23 novembre
 - 12.2. Service régional d'inspection en foresterie
 - 12.3. Portrait de santé
 - 12.4. Journal – Nouvelles économiques
13. Varia :
 - Suivi lien Rive-Sud-Québec

Adopté unanimement.

C.M. 229-16

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 21 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 230-16

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de septembre, au montant de 1 394 174,22 \$ et les rapports des recettes pour les mois de juillet (215 760,14 \$), août (477 055,80 \$) et septembre (2 936 776,99 \$) soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 231-16

5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nazaire a transmis le règlement no 239-2016 modifiant le Règlement du plan de zonage no 174-2004 afin de retirer une zone de villégiature au profit de la zone forestière environnante dans cette municipalité.

ATTENDU que le règlement no 174-2004 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 239-2016 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Dominic Roy
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 239-2016 de la municipalité de Saint-Nazaire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 232-16

6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël a transmis le règlement no 2016-177 modifiant le Règlement du plan de zonage no 2004-90-2 afin de retirer l'usage carrière et sablière d'une zone industrielle dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 2004-90-2 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 2016-177 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 2016-177 de la municipalité de Saint-Raphaël en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 233-16

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles a transmis le règlement no 16-290 modifiant le Règlement du plan de zonage no 05-161 afin de préciser plusieurs normes relatives aux usages complémentaires à l'habitation, les gazebos, les spas et autres usages complémentaires dans cette municipalité;

ATTENDU que le règlement no 05-161 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 16-290 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 16-290 de la municipalité de Saint-Charles en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 234-16

8. CHARGÉ DE PROJET EN SENSIBILISATION

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté, par règlement, son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé (règlement 257-16) le 17 août 2016 (résolution CM 178-16);

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adopté le 21 septembre 2016 la résolution C.M. 216-16 concernant l'embauche d'un agent de sensibilisation;

ATTENDU que l'équipe de direction a évalué le titre du poste en fonction des responsabilités prévues pour ce poste et qu'elle a affiché un poste de Chargé de projet en sensibilisation GMR pour un contrat d'une durée d'un an avec possibilité d'être prolongé;

ATTENDU que la MRC a reçu 23 CV et que le processus de recrutement prévoit la tenue de cinq (5) entrevues qui se tiendront le vendredi 21 octobre 2016 et qu'idéalement la personne retenue entrerait en fonction au plus tard le 15 novembre;

ATTENDU que la prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le 23 novembre 2016.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1^o que le Conseil de la MRC autorise la direction à procéder à l'embauche de la personne qui représentera la meilleure candidature au terme du processus de recrutement à la condition qu'elle satisfasse aux exigences du poste offert et ce, afin de permettre à la personne qui sera retenue de commencer à travailler dans les meilleurs délais possibles.

2^o que le titre du poste soit : Chargé de projet en sensibilisation – GMR.

3^o que ce poste intègre la structure salariale de la MRC à la classe 7 et que l'échelon soit déterminé au moment de l'embauche.

Adopté unanimement.

9. ACQUISITION CAMION CHARGEMENT LATÉRAL - 2017

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a effectué un appel d'offres en date du 28 septembre 2016 conformément aux dispositions du Code municipal pour l'acquisition d'un camion à chargement latéral destiné à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle a été jugée conforme puisque les conditions énoncées comme étant essentielles sont intégralement respectées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

- 1° que le contrat de fourniture d'un camion 2017 à chargement latéral soit octroyé, suite à l'approbation du règlement d'emprunt n°258-16 à être donnée par le MAMOT, à Groupe environnemental Labrie inc. pour la somme de 303 007,00 \$ avant taxes, (318 119.47\$ taxes nettes) comprenant une garantie supplémentaire de 5 ans incluant le moteur, les injecteurs et le turbo (10 800 heures ou 480 000 km).
- 2° que le préfet et les membres de la direction soient autorisés à signer pour et nom de la MRC de Bellechasse, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

20 H 15 : Arrivée de M. Bernard Morin

10. RENCONTRE – GUY BOUDREAU RENDEZ-VOUS BELLECHASSE

Monsieur Guy Boudreau présente le travail réalisé par le groupe de travail Actions concertées en développement des communautés de Bellechasse (ACDC). En effet, ACDC sera l'instigateur, en 2016-2017, d'une série de quatre « Rendez-vous Bellechasse » ayant pour objectif de renforcer les connaissances et les capacités d'agir des acteurs de Bellechasse en matière de développement territorial. Il en profite pour inviter les maires au premier « Rendez-Vous Bellechasse » qui aura lieu le vendredi, 18 novembre 2016 à la salle communautaire de Saint-Nérée et ce, de 13h à 19h.

11. POINT DE SERVICE ARMAGH – SUIVI CISSS

Un suivi relativement aux heures d'ouverture du point de service d'Armagh est fait aux membres du Conseil suite à une rencontre qui s'est tenue avec M. Jonathan Lemieux, chef de l'Unité de médecine et des services courants du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS). Bien que la plage horaire pour les prélèvements soit utilisée à son maximum, celle réservée aux services courants démontre un pourcentage d'inutilisation de l'ordre du 66% en 2016. Le CISSS a donc réajusté la plage horaire pour les prélèvements et a supprimé celle disponible pour les services courants. Depuis le 20 septembre 2016, les heures d'ouverture ont diminué substantiellement passant d'une journée à une demi-journée par semaine.

C.M. 236-16

12. POINT DE SERVICE ARMAGH - APPUI

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'appuyer la résolution no 2016-10-10 adoptée par la municipalité d'Armagh lors de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 octobre 2016, concernant la diminution des heures d'ouverture du point de service du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS) à Armagh.

Adopté unanimement

C.M. 237-16

13. RÈGLEMENTS 212-12 ET 251-15 - CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté de Bellechasse souhaite emprunter, par billet, un montant total de 483 800 \$:

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
251-15	296 700 \$
212-11	187 100 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ce billet est émis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

1° que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2° qu'un emprunt, par billet, au montant de 483 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 251-15 et 212-11 soit réalisé.

3° que les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière.

4° que les billets soient datés du 26 octobre 2016.

5° que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

6° que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	73 100 \$
2018	75 000 \$
2019	76 900 \$
2020	78 700 \$
2021	80 800 \$ (à payer en 2021)
2021	99 300 \$ (à renouveler)

7° que pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de Bellechasse émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq(5) ans** (à compter du 26 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 212-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté unanimement.

C.M. 238-16

14. FINANCEMENT RÈGLEMENTS 212-11 ET 251-15 - ADJUDICATION

Il est proposé par M. David Christopher,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

que la Municipalité régionale de comté de Bellechasse accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc. pour son emprunt par billets, en date du 26 octobre 2016, au montant de 483 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 251-15 et 212-11. Ce billet est émis au prix de 98,92100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

73 100 \$	1,50000%	26 octobre 2017
75 000 \$	1,60000%	26 octobre 2018
76 900 \$	1,70000%	26 octobre 2019
78 700 \$	1,90000%	26 octobre 2020
180 100 \$	2,00000%	26 octobre 2021

que les billets, capital et intérêt, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci.

Adopté unanimement.

15. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

M. Christian Noël informe les membres du Conseil que les membres du Comité de la ruralité, du Comité technique et M. Guy Boudreau se sont réunis le 17 octobre dernier afin de débiter la révision de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Cet exercice doit se faire étant donné que la MRC devra inviter bientôt les municipalités, les organismes locaux et régionaux à soumettre des projets afin d'utiliser les enveloppes monétaires qui sont disponibles dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-2017. De plus, cette révision est faite en tenant compte des commentaires et suggestions qui ont été formulés lors du colloque tenu au mois de mai dernier.

Les membres des 2 comités tiendront une deuxième rencontre pour finaliser le travail de révision de la Politique. Le projet de politique révisée sera ensuite déposé au Conseil de la MRC pour approbation finale.

C.M. 239-16

16. TRANSPORT DE PERSONNES PAR TAXI - SOUMISSIONS

ATTENDU que la MRC a effectué un appel d'offres en date du 3 octobre 2016 conformément aux dispositions du Code municipal pour le Service de transport de personnes par taxi sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées et jugées conformes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Mme Denise Dulac
et résolu

- 1° que le contrat de transport de personnes par taxi sur le territoire de la MRC de Bellechasse soit octroyé à Autobus Auger Inc., plus bas soumissionnaire conforme.
- 2° que les coûts horaires (avant taxes) pour la première année du contrat soient de :
 - 37,50 \$ de l'heure – taxi adapté
 - 46,99 \$ de l'heure – taxi non adapté
- 3° que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

4° qu'une copie du contrat de transport soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Adopté unanimement.

17. CONGRÈS FQM 2017 – RÉSERVATION DE CHAMBRES

M. Christian Noël mentionne aux membres du Conseil qu'il devra confirmer à l'Hôtel-Delta d'ici le 1^{er} décembre prochain le nombre de chambres à réserver pour le congrès de la FQM qui se tiendra à Québec à la fin du mois de septembre 2017.

M. Noël transmettra bientôt un courriel aux maires et aux directeurs généraux dans le but de recevoir des réponses qui lui permettront de réserver le nombre de chambres requises.

C.M. 240-16

18. SITE INTERNET MRC - PROPOSITIONS

ATTENDU qu'une demande de propositions faite par voie d'invitation a été effectuée pour la refonte du site internet de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que trois propositions ont été déposées et qu'elles ont été jugées conformes aux spécifications du devis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

1° que la proposition pour la refonte de site internet de la MRC de Bellechasse déposée par Numérique.ca soit retenue, pour un montant de 11 565 \$ avant taxes, suite à l'évaluation des trois propositions basée sur les cinq critères suivants :

1. Expérience de l'entreprise dans la réalisation de projets similaires;
2. Expérience pertinente du chargé de projet et de l'équipe proposée;
3. Compréhension du mandat et conformité de l'offre aux composantes du projet;
4. Approche créative proposée;
5. Échéancier, ventilation des coûts et prix.

2° que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 241-16

**19. CONSEIL BASSIN VERSANT RIVIÈRE ETCHEMIN –
REPRÉSENTANT**

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Dominic Roy
et résolu

de nommer M. Yvon Dumont comme représentant de la MRC de Bellechasse au sein du Conseil d'administration du Conseil du bassin de la rivière Etchemin.

Adopté unanimement.

C.M. 242-16

**20. BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL POUR PROJETS EN PATRIMOINE**

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 5 000 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser de nouvelles actions de développement en patrimoine pour l'année 2017.

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Bernard Morin
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse et la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Chacun des partenaires y injectera un montant de 5 000 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 243-16

21. PLAN D'ACTION DU LIVRE

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 5 000 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser de nouvelles actions de développement en lien avec le plan du livre pour l'année 2017.

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse et la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Chacun des partenaires y injectera un montant de 5 000 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 244-16

**22. PROMOTION ET VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE
PAR LE TRUCHEMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES
DESTINÉES AUX PERSONNES IMMIGRANTES**

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 2 500 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser des activités culturelles en français pour les personnes immigrantes pour l'année 2017.

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. David Christopher
et résolu

que M. Hervé Blais, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse, la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et Alpha Bellechasse. Le MCCQ injecte un montant de 2 500 \$, la MRC de Bellechasse et Alpha Bellechasse injecteront chacun 1 250 \$.

Adopté unanimement.

23. OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Le guide d'accompagnement pour la restructuration du réseau des Offices municipaux d'habitation du Québec, visant à soutenir les divers acteurs qui seront appelés à intervenir tout au long de la démarche, est commenté et fera l'objet d'une rencontre ultérieurement.

24. SÉANCES DU CONSEIL - NOVEMBRE

La direction rappelle qu'il y aura deux séances du Conseil au cours du mois de novembre, soit :

- 16 novembre : Séance de travail sur le budget 2017
- 23 novembre : Assemblée ordinaire

25. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du Conseil :

- Bilan, au 30 septembre, du Service régional en foresterie;
- Portait de santé de la région de Chaudière-Appalaches « Des avancées et des défis en Chaudière-Appalaches : Pour une région en santé »;
- Demande de parution dans le Journal Nouvelles Économiques.

26. SUIVI LIEN RIVE-SUD-QUÉBEC

Le comité de travail sur l'étude du 3^e lien s'est réuni le 18 octobre 2016 pour travailler sur le devis qui sera transmis à différentes firmes afin de réaliser l'étude sur les impacts économiques liés à la congestion routière et à l'aménagement d'un 3^e lien routier inter-rives entre Québec et Lévis et ce, dans une perspective suprarégionale et nationale (Chaudière-Appalaches, Est du Québec, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et les provinces des Maritimes). L'appel d'offres sera publié autour du 21 octobre 2016.

C.M. 245-16

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque
et résolu
que l'assemblée soit levée à 21 h 45

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorière